



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Cotisations

Question écrite n° 17315

Texte de la question

M. Jacques Barrot attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur les inquiétudes que suscitent parmi les éleveurs des régions de montagne les nouvelles modalités du calcul des cotisations sociales. C'est ainsi que les barèmes qui concernent les exploitations au-dessus d'1,5 SMI jusqu'à 3,5 SMI vont supporter une grande partie de l'accroissement global des cotisations. Il lui demande les raisons pour lesquelles le décret paru au mois de juillet tend à définir une assiette selon un barème complexe au lieu de prendre en compte essentiellement les revenus professionnels directs. Il lui demande comment il entend remédier à cette situation paradoxale qui frappe les petites et moyennes exploitations plus que les autres.

Données clés

Auteur : [M. Barrot Jacques](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 17315

Rubrique : Mutualité sociale agricole

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture, pêche et alimentation

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er août 1994, page 3840